

## COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 28 mai 2021 à 19 H 30

Compte-rendu de séance n° 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 25 mai 2021, étaient présents :

Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mme NEDELEC-CORSO Scylia – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Etait absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie

### Désignation du secrétaire de séance

Mme BALDINI Murielle est désignée secrétaire de Séance

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

### **1 - Approbation du PV du C.M. du 9/04/2021 :**

à l'UNANIMITE .

### **2 – Adhésion AGENCE 06 :**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'adhérer à l'Agence d'ingénierie du Département 06 pour une assistance juridique et technique.

Une cotisation de 50 €uros annuelle

Les membres du conseil municipal approuvent cette adhésion,

A l'UNANIMITE

### **3 – Délibération répartition dérogatoire de la DGF communale :**

Approbation par les membres du CM de la répartition dérogatoire de la DGF communale

A l'UNANIMITE

### **4 – Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 :**

Les travaux retenus sont :

1° L'alimentation en eau potable du local du comité des fêtes = 8.252,12 € HT (ent. Novain Minage)

2° Aménagement d'un dispositif de dissuasion à l'entrée de la route de l'Isclé :

- La pose d'une borne de dissuasion et branchement électrique = 17.040 € HT (ent. BOUCHITE)
- La réalisation de la tranchée pour l'extension réseau basse tension = 14.925 € HT (ent. SCOFFIER)

3° Mise en conformité du parapet de la place Marcellin Guichard = 3.510 € HT (ent. SEREGLEY)

Pour un montant total HT de 43.727,12 € réparti comme suit :

- Part communale = 11.091,12 €
- CD 06 – DCA 2021 = 32.636 €

A L'UNANIMITE

#### **5 – Dossier subvention DETR :**

Les travaux retenus sont :

1° Remplacement de la plaque du Monument aux Morts = 3.511 € HT (ent. MURAIRE)

2° Mise en place de dispositifs de retenue (glissières bois) 2<sup>ème</sup> phase = 5.375 € HT (ent.SCOFFIER)

3° Sécurisation du mur d'enceinte du cimetière de la chapelle Ste Pétronille (longrine + clôture) = 8.500 € HT (ent. NOVAIN)

Pour un montant total HT de 17.386 € réparti comme suit :

- Part communale = 3.477,20 €
- Part DETR = 13.908 €

A L'UNANIMITE

#### **6 – Adhésion Association « Ceux de Verdun » :**

Les membres du conseil municipal approuvent cette adhésion dont la participation financière annuelle est de 22 €.

A L'UNANIMITE

#### **7 – Choix de la plaque du Monument aux Morts :**

Plaque en granit « Sinaï » avec lettres en noires

A L'UNANIMITE

#### **8 – Numérotage du quartier de l'Isle :**

Il a été décidé de procéder au numérotage du quartier de l'Isle. Les membre du CM approuve cette décision.

A L'UNANIMITE

#### **9 – Approbation convention financière FEADER :**

Suite à l'adhésion à la convention de partenariat FEADER (CM du 26/03/2021) et dans la continuité de ce dispositif, Monsieur le Maire demande aux membres du CM d'approuver la convention de financement de la CASA-24 communes pour le remboursement des travaux de remise en état de terrains agricoles (défrichement, viabilité de parcelles communales...)

A L'UNANIMITE

#### **10 – Loyer communal**

Reporté lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21 h